

Département de la Moselle

Arrondissement de BOULAY

Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois

Registre des délibérations du Bureau Communautaire

Séance du 14 février 2025

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel BRUN, Président

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames, Philippe SCHUTZ, Jean-Claude BRETNACHER, Christine THIEL, Ginette MAGRAS, Denis BUTTERBACH, Franck ROGOVITZ, Vice-présidents

membres en fonction : 10

membres présents : 7

Dont représentés : 0

membres absents : 3

POINT n°2 : Subvention salon du livre – Boulay Bouq'in – Département de la Moselle.

Monsieur le Président indique que le salon du livre aura lieu les 28 et 29 juin prochains. Il convient de solliciter comme tous les ans le Département de la Moselle qui soutient l'événement depuis plusieurs années.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,

Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) De solliciter une subvention de 7000 € auprès du Département de la Moselle pour l'organisation du salon du livre Boulay Bouq'in au titre de 2025,
- 2) D'autoriser le président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°3 : Création de poste – agent de maîtrise principal - mise à disposition

Monsieur le Président indique qu'un agent de la Ville de Boulay avait été mis à disposition de la CCHPB pour développer un nouveau service au bénéfice des communes à savoir le traçage des routes. Cette mise à disposition s'achève le 1^{er} avril 2025. A cette date, l'agent a sollicité sa mutation à la communauté de communes.

2025B3-1402

Cet agent sera mis à disposition de la Ville de Boulay une fois intégré pour quelques heures et une astreinte hebdomadaire (lundi au dimanche) toutes les 6 semaines à compter du 1^{er} avril 2025.

*L'exposé du Président entendu,
Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,*

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) De créer un poste d'agent de maîtrise principal à temps plein,
- 2) D'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition de l'agent à la Ville de Boulay,

D'autoriser le président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°4 : Création de poste – assistante Ressources Humaines – comptabilité – rédacteur

Monsieur le Président indique qu'un agent a demandé à ne pas renouveler son contrat au 31 août 2025. Il convient donc de la remplacer.

*L'exposé du Président entendu,
Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,*

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) De créer un poste de rédacteur à temps plein,
- 2) D'autoriser le président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°5 : Lancement du renouvellement du marché de fournitures de denrée pour la cantine intercommunale – 1^{er} septembre 2025.

Monsieur le Président indique que le marché de fournitures de denrées pour la cantine intercommunale est échu au 31 août 2025, il y a lieu de le reconduire pour une durée de 5 ans. Afin de respecter la loi EGALIM, il propose comme pour le précédent de solliciter la Chambre d'Agriculture afin d'élaborer le cahier des charges et de procéder à l'allotissement pertinent de ce marché.

*L'exposé du Président entendu,
Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,*

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) De lancer le marché de fournitures de denrées pour la cantine intercommunale pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} septembre 2025 selon la procédure d'appel d'offres ouvert,
- 2) De solliciter la chambre d'agriculture pour l'accompagnement à l'élaboration du cahier des charges,
- 3) D'autoriser le président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°6 : Avis – parc agrivoltaïsme à Niedervisse – société TSE

Monsieur le Président indique que la société TSE a déposé un permis de construire à Niedervisse sur une surface de 14ha12ca. Le conseil municipal de Niedervisse s'est opposé à ce projet. La population est majoritairement opposée à ce projet. Les zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAENR) identifiées sur la commune de Niedervisse et sur lesquelles celle-ci a délibéré le 26 février 2024, ne prévoit pas à cet emplacement de ZAENR. Par conséquent, il n'est pas cohérent que la loi exige que les communes se prononcent sur l'identification de telles zones et que les développeurs ne respectent pas la volonté exprimée par les communes.

*L'exposé du Président entendu,
Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,*

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'émettre un avis négatif à la réalisation du projet agri-voltaïque de Niedervisse déposé par la Société TSE,
- 2) D'autoriser le président à signer toutes pièces administratives

POINT n°7 : Attribution d'une aide au développement économique – entreprise MCC études à Bannay.

Monsieur le Président présente aux membres du bureau le projet de développement d'un bureau d'études, nécessitant un investissement relatif à l'achat d'un logiciel professionnel et d'un véhicule électrique. Il rappelle la délibération du 25 mars 2021 relative à la mise en place de ce dispositif d'aides. Après instruction du dossier, le service a émis un avis favorable sur une assiette d'investissement retenue de 20.984,17 € HT limités à 20.000 €, ouvrant droit à une aide économique de 4000 €.

*L'exposé du Président entendu,
Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,*

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'attribuer une subvention pour le dispositif de soutien aux entreprises aux acteurs économiques de la Houve et du Pays Boulageois à : MCC études de Bannay pour un montant de 4000,00 €
- 2) D'autoriser le président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°8 : Suppressions de postes

Monsieur le Président indique aux membres du bureau qu'à la suite des délibérations de créations de postes du 10 janvier 2025 et du 24 janvier 2025 il convient de supprimer les postes suivants du tableau des effectifs :

- Suppression d'un poste d'adjoint technique principal 1ère classe à hauteur de 35/35ème au RSI
- Suppression d'un poste d'agent social principal 2ème classe à hauteur de 31.96/35ème
- Suppression d'un poste d'agent social principal 2ème classe à hauteur de 31.69/35ème
- Suppression d'un poste de Moniteur-Éducateur et Intervenant familial à hauteur de 30.18/35ème

*L'exposé du Président entendu,
Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,*

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) De supprimer les postes suivants :
 - Suppression d'un poste d'adjoint technique principal 1ère classe à hauteur de 35/35ème au RSI
 - Suppression d'un poste d'agent social principal 2ème classe à hauteur de 31.96/35ème
 - Suppression d'un poste d'agent social principal 2ème classe à hauteur de 31.69/35ème
 - Suppression d'un poste de Moniteur-Éducateur et Intervenant familial à hauteur de 30.18/35ème
- 2) D'autoriser le président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

Les membres du bureau,

Jean-Michel BRUN,

Philippe SCHUTZ,

Denis BUTTERBACH,

Jean-Claude BRETNACHER,

Franck ROGOVITZ,

Thierry UJMA,

Roselyne DA SOLLER,

Christine THIEL,

Patrick PIERRE,

Ginette MAGRAS,